

Scolarité et frais fixes	
Scolarité annuelle - € Seconde Internationale Première et Terminale BI Réduction 10% au 2 <sup>ème</sup> enfant, 20% au 3 <sup>ème</sup> enfant, 50% à partir du 4 <sup>ème</sup> enfant	12 140 23 945
Frais d'inscription pour les nouveaux élèves seulement	650
Assurance scolaire Remboursable sur attestation fournie avant le 4 septembre 2023	25

\* Des frais supplémentaires propres à certains niveaux sont facturés à prix coûtant en cours d'année. Ils correspondent à des frais d'inscriptions (examens notamment Baccalauréat International, certifications...) et à des tests d'orientation réalisés par des organismes extérieurs.

Options	
Supplément Anglais langue étrangère Pour les élèves nécessitant un complément d'anglais pour satisfaire aux exigences de l'IB	7 995
Supplément Français langue étrangère Si nécessaire pour obtenir un certificat de français au niveau <i>Ab Initio</i> au IB	3 995
<b>Déjeuner à l'école - facturation annuelle</b> Réduction 10% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant inscrit en Lunch Plan ou en Lunch Box	
Lunch Plan 4 jours (hors mercredi)	1 807
Lunch Plan 5 jours	2 259
Lunch Box 4 jours (hors mercredi)	911
Lunch Box 5 jours	1 139
Ticket repas individuel	15
<b>University Counseling (pour 2 ans)</b>	
Universités américaines - 1 à 8 dossiers	2 295
Chaque dossier supplémentaire	195
Universités britanniques	935
Universités européennes (hors UK)	381
UK et Europe : les deux premiers rdv sont gratuits. Tout rdv suivant sera facturé.	
Cotisation Association des Parents d'élèves Par famille, cotisation reversée à l'APE	30

## Conditions financières

A- Les frais trimestriels sont exigibles d'avance les 20 septembre, 20 décembre et 20 mars de chaque année scolaire à l'exception des frais des classes de Terminale qui sont exigibles en deux fois les 20 septembre et 20 décembre. Les frais annuels sont exigibles avec le premier versement. Les familles peuvent également opter pour un paiement par prélèvement mensuel.

B- En cas de non-paiement de l'un quelconque desdits frais aux dates prévues, la somme due portera intérêt au taux de 12% l'an et ce, dès le premier jour de retard. En outre, tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient seront à la charge exclusive de la famille. Par ailleurs, la Direction se réserve le cas échéant le droit de ne pas accepter l'élève en classe.

C- L'inscription définitive d'un nouvel élève dans l'École est subordonnée au paiement du droit d'inscription non-remboursable et d'un acompte correspondant à un tiers de la scolarité annuelle. L'acompte ne sera remboursable qu'en cas de force majeure avérée notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

D- Tout trimestre commencé est dû en totalité. Les frais annuels ne sont pas remboursables. En cas de départ d'un élève en cours d'année scolaire, la famille s'engage à prévenir la direction par courrier recommandé avec accusé de réception au moins un mois avant la date du départ. En cas de force majeure avérée, un accord dérogatoire exceptionnel pourra intervenir entre la famille concernée et la direction.

E- Les familles sont responsables financièrement de toutes dégradations de locaux, matériels et d'installations commises par leurs enfants. Elles devront s'acquitter, dans le mois suivant la réception de la facture adressée par l'École, de toute somme due pour la remise en état des locaux, matériels ou installations, ou leur remplacement le cas échéant.

Tuition and fixed fees	
Tuition per year - € International 10 <sup>th</sup> grade 11 <sup>th</sup> and 12 <sup>th</sup> grades 10% discount for the 2 <sup>nd</sup> child, 20% for the 3 <sup>rd</sup> child and 50% for the 4 <sup>th</sup> child	12 140 23 945
Registration fees for new students only	650
Insurance Refundable upon certificate from external insurance provided before September 4th, 2023	25

\* Additional fees specific to certain levels are charged at cost during the year. They cover registration fees for the IB Diploma and orientation tests conducted by external organizations.

Options	
English non-native language support For students needing additional English instruction to satisfy IB diploma requirements	7 995
France non-native language support For students needing assistance to meet French <i>Ab Initio</i> IB certificate requirement	3 995
<b>Lunch at school - annual fee</b> 10% discount from the 2 <sup>nd</sup> child registered in Lunch Plan or Lunch Box	
Lunch Plan 4 days (excluding Wednesday)	1 807
Lunch Plan 5 days	2 259
Lunch Box 4 days (excluding Wednesday)	911
Lunch Box 5 days	1 139
Individual meal ticket	15
<b>University Counseling (for 2 years)</b>	
US colleges and universities - 1 to 8 applications	2 295
Each additional application	195
Universities in the United Kingdom	935
Continental European Universities	381
UK and Europe : the first two appointments are free. All further appointment will lead to invoicing	
Subscription to the Parents Association Per family, subscription collected on behalf of the APE	30

## Payment terms

A- Term fees are due in advance on September 20, December 20, and March 20 of each school year except for Senior year (Terminale) fees which are payable in two installments on September 20 and December 20. Annual fees are due with the first payment. Families can opt to pay by monthly direct debit.

B- If payment is not made by the due date, interest will be charged at the annual rate of 12% from the date when payment is first due. Parents will be responsible for all legal expenses incurred. Failure to meet payments on time may result in denial of admission to class.

C- The registration of a new student becomes effective upon receipt of the non-refundable registration fee and of a deposit equal to a third of the annual tuition. The deposit is only refundable in the event of demonstrated "force majeure" notified by registered mail return receipt requested.

D- Any term started is due in full. Annual fees are not refundable. The family agrees to notify the school in writing by registered mail at least one month prior to the departure date. Notwithstanding the foregoing, the school may consider an exceptional partial tuition settlement with the family in demonstrated force majeure cases.

E- Families are financially responsible for any damage to school property, equipment and facilities caused by their children. Invoices concerning the costs for the restoration, or replacement if necessary, of damaged school property, equipment and facilities are due within thirty days.